

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 81 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de département d'habilitation : tarification au forfait - Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 193€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT - CLOTURE de caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et cédants : 80 (0,183 € HT) - 75/92/93/94 (0,237 € HT) - 91/77/78/95 (0,226€).

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur
<http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés divers

VILLE DE PALAISEAU

AVIS DE RETROCESSION APPEL A CANDIDATURE POUR LA RETROCESSION DU FONDS DE COMMERCE SIS 90 RUE DE PARIS A PALAISEAU

Vu l'article R.214-12 du code de l'urbanisme stipulant que la publicité pour la recherche d'un repreneur est faite « par voie d'affichage en Mairie pendant 15 jours »

Vu le cahier des charges de rétrocession faisant l'objet de la délibération n°2022-05-09 du Conseil municipal en date du 23 mai 2022.

Consultation et retrait du cahier des charges :

Le cahier des charges relatif à la rétrocession du fonds de commerce du local sis 90, rue de Paris peut être retiré en Mairie - Service Développement Urbain - Unité Commerces au 5 rue Louis Blanc tous les jours (sauf lundi et jeudi après-midi) de 8h30 à 12h et de 13h 30 à 17h30 (19h le mardi) ou par mail en envoyant votre demande à l'adresse suivante : commerce@mairie-palaiseau.fr. Renseignements au 01 69 31 93 07.

Délai de dépôt des offres de reprise :

Les dossiers d'offres de reprise devront être envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés en Mairie contre récépissé jusqu'au

mercredi 15 février 2023 -12h00

à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Mairie de Palaiseau
Service Développement urbain - Unité
Commerces
5 rue Louis Blanc
91125 Palaiseau cedex

Description du fonds de commerce :

Le local dispose d'une surface de vente de 75m² (100m² loi Carrez) composée en rez-

de-chaussée d'une boutique et d'un bureau de 27m², d'un vestiaire avec WC (4m²), d'une cuisine équipée de 44m², d'une cave (22m² en 3 lots).

Destination autorisée :

Il s'agit d'un fonds de commerce traiteur (y compris : boulangerie - pâtisserie - restauration) - charcutier - rôtisserie. Les commerces de bouche sont prioritaires mais d'autres activités seront étudiées. Certaines activités sont exclues : restauration rapide type fast-food, audiotrothésiste, opticien, banque, assurance, agence immobilière, coiffeur, bazar, points phones, vente de cigarette électronique, vente de CBD et dérivés, vente et achat d'or.

Prix de rétrocession :

Le prix de cession du fonds de commerce est fixé à 88 566,77 €.

Le montant actuel du loyer annuel (révisé en octobre 2022) : 23 598 € HT et 80€ de charges mensuelles.

Accord du bailleur :

Conformément à l'article R.214-2 du code de l'urbanisme, la rétrocession est subordonnée à l'accord préalable du bailleur. La Ville ne sera pas tenue responsable du refus du projet par le propriétaire.

Avis divers

COMMUNE D'OLLAINVILLE

AVIS AU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU N°1

CONSULTATION DU DOSSIER DU LUNDI 2 JANVIER 2023 AU JEUDI 2 FÉVRIER 2023.

Par arrêté du Maire n° ARRURB2022/72 du 3 novembre 2022, il a été décidé d'engager la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé en date du 16 novembre 2021 et fait l'objet d'une modification simplifiée lancée le 3 novembre 2022. Le Conseil Municipal a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU en sa séance du 15 novembre 2022.

La ZAC des BELLES VUES située sur les communes d'Arpajon et d'Ollainville dans le quartier des Belles Vues dispose d'une position centrale, au sein du territoire de Coeur d'Essonne Agglomération.

Le site Les Belles Vues proposera à terme, un pôle mixte de logements, de services, d'espaces publics et d'activités indispensables pour la dynamisation du territoire.

La modification simplifiée n°1 du PLU a pour objet uniquement de corriger une erreur matérielle concernant le périmètre exact de la ZAC des Belles Vues.

Consultation du dossier

* Mairie d'Ollainville - 2 Rue de la Mairie - Ollainville (91340), aux heures d'ouverture des bureaux :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

- mardi de 8h30 à 12h et de 16h00 à 20h00

- mercredi, samedi de 8h30 à 12h (à l'exception des samedis des vacances scolaires et veilles de jours fériés)

* Site internet de la Commune

Elles pourront être consignées dans un registre disponible en Mairie d'Ollainville aux jours et horaires cités ci-dessus, durant toute la période de mise à disposition du dossier.

Durant cette même période, les intéressés pourront également adresser leurs observations par courrier à l'attention de Monsieur le Maire, 2 Rue de la Mairie - 91340 OLLAINVILLE ainsi que par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-ollainville91.fr en précisant dans l'objet « modification simplifiée n°1 ».

Ces observations seront annexées au registre.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire présentera le bilan de la concertation au Conseil Municipal, qui adoptera le projet par délibération motivée (éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public).



PROJET ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Ouverture et organisation de l'enquête publique sur le projet de révision valant élaboration du règlement local de publicité de la commune d'

EVRY-COURCOURONNES

Le Maire de la Ville d'Evry-Courcouronnes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le code de l'urbanisme,

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-1 et suivants relatifs à l'élaboration d'un règlement local de publicité et ses articles L.123-1 et suivants relatifs à la procédure d'enquête publique,

VU la Délibération n°CM20200928_118 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 prescrivant la révision du règlement local de publicité, et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

VU la délibération n°CM20220523_078 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2022 arrêtant le projet de révision du règlement local de publicité et tirant le bilan de la concertation,

VU la décision n°E22000103/78 en date du 9 novembre 2022 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles désignant M. EYMARD en qualité de Commissaire enquêteur,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRÊTE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision des règlements locaux des communes

historiques d'Evry et de Courcouronnes portant sur l'élaboration d'un RLP sembler de la Commune d'Evry-Courcouronnes pour une durée de 31 jours, à partir du 14 février 2023.

La personne responsable du régime de publicité auprès de laquelle les consultations peuvent être demandées est

Article 2 : Toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire (Révision du RLP) - Mairie Courcouronnes Centre - 2 rue Paul Baudry - Courcouronnes.

Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique par l'intermédiaire de l'adresse suivante : enquetepublique@cc-courcouronnes.fr

Article 3 : Mme la Présidente du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Jot en qualité de commissaire enquêteur

Article 4 : Le dossier d'enquête publique constitué du projet de révision du règlement local de publicité, portant sur l'élaboration d'un règlement local de publicité et ses avis recueillis, et du bilan de la concertation est disponible sur support papier Annexe Courcouronnes Centre pendant 31 jours consécutifs (soit du 9 janvier 14 février 2023), aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de

Durant cette période, le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://evrycourcouronnes.fr/marche-publicite-rlp/>

Un registre d'enquête à feuilletés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé à la Mairie Annexe Courcouronnes Centre pendant 31 jours consécutifs, (soit du 9 janvier 14 février 2023), aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h 17h.

Chacun pourra prendre connaissance sur place, et consigner ses observations sur le registre de l'adresse des conditions de l'article 2.

Pendant toute la durée de l'enquête